

## BARÈME IMMOBILIER

### HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

(Ce barème s'applique sur le prix net vendeur)

#### IMMEUBLE (HABITATION)

De 0 à 60 000€	: 6 000€ TTC
De 60 001 à 150 000€	: 8 000€ TTC
De 150 001 à 200 000€	: 10 000€ TTC
De 200 001 à 300 000€	: 13 000 TTC
De 300 001 à 400 000€	: 15 000 TTC
De 400 001 à 500 000€	: 20 000€ TTC
De 500 001€ et plus	: 4% TTC

#### MANDAT SUCCESS

*"Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause confiance :*

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.*
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.*
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème."*

*" Dans le cadre de la signature d'un mandat dit "success" avec validation de la clause fidélité : Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client."*

BARÈME EN VIGUEUR DEPUIS LE 14 JUIN 2019

## BARÈME IMMOBILIER

### HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

(Ce barème s'applique sur le prix net vendeur)

#### LOCAUX D'HABITATION

Pour le locataire :

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES OU FRAIS DE VISITES, CONSTITUTION  
DOSSIER ET RÉDACTION DE BAIL : 8€ TTC/ M<sup>2</sup>  
FRAIS D'ÉTAT DES LIEUX : 3€ TTC/M<sup>2</sup>  
(Le moins cher de ces 2 barèmes s'appliquant)

Pour le bailleur :

BARÈME IDENTIQUE À CELUI DU LOCATAIRE  
LOCAUX PROFESSIONNELS (DONT LOCAUX COMMERCIAUX)  
POUR LE LOCATAIRE : 2 MOIS DE LOYER TTC  
POUR LE BAILLEUR : 1 MOIS DE LOYER CHARGES COMPRIS TTC

#### GESTION :

Gestion sous-traitée par Ma Gestion Locative

- **Offre standard** à 5,90% HT des encaissements soit 7.08% TTC pour les loyers HC inf à 1500€/mois  
Pour les loyers HC supérieurs à 1500€/ mois et inf ou égal à 2000€ l'offre s'élève à 4,90% HT soit 5,88% TTC  
Pour les loyers HC supérieurs à 2000€/ mois, l'offre s'élève à 3,90% HT des encaissements soit 4.68% TTC
- **Offre confort** à 7,80% HT des encaissements soit 8.98% TTC pour les loyers HC inf à 1500€/mois dont 1,90% TTC pour l'assurance des risques locatifs  
Formule standard + une assurance loyers impayés en cas de sinistre
  - **Offre VIP** à 7,90% HT des encaissements soit 9.48% TTC  
Formule standard + services VIP (gestion en priorité de votre dossier dans les 3h, rdv tél ou physique annuel pour faire un point sur le partenariat gestion, inscription au Blog d'information juridique et mise à disposition sur demande d'une conciergerie en mobilité)  
En option, le bailleur peut souscrire une assurance des risques locatifs à 1,90% TTC sur loyers et charges soit un total de 11.38% TTC
- **Offre stationnement** 9,90% HT des encaissements soit 11.88% TTC pour un box ou un parking

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE : 10% TTC

MINIMUM FORFAITAIRE : 8 000€ TTC < 100 000€

#### DROITS AU BAIL

Honoraires de négociation Hors Taxes

De 0€ à 69 999€ : 10%  
De 70 000€ à 149 999€ : 9%  
De 150 000€ à 299 999€ : 8%  
Au-delà de 300 000€ : 7%

BARÈME EN VIGUEUR DEPUIS LE 14 JUIN 2019